

Aide-mémoire partenariat (concubins)

Vivre ensemble, se marier – vieillir ensemble: Ces idées, si on en croit des sondages parmi les jeunes, représentent toujours des valeurs importantes.

Même si le concubinage est largement répandu, il n'est pas clairement réglé juridiquement, ce qui touche également le domaine des assurances sociales et de la prévoyance.

- Que se passe-t-il s'il arrive quelque chose au partenaire?
- Sur quelles prestations d'assurance sociale peuvent compter les partenaires?
- Comment assurer la couverture financière d'un partenaire?
- Comment assurer la propriété commune?

	Invalidité		Décès	
	Accident	Maladie	Accident	Maladie
Assurances sociales: Couverture pour les concubins				
Du premier pilier	Prestations AI seulement pour les personnes concernées		Aucune prestation AVS pour le concubin survivant	
Du deuxième pilier	Rente de l'assurance maladie LAA	Rente de la caisse de pension	Aucune prestation	Possible selon règlement de la caisse de pension.
A quoi prendre garde: Prévoyance des concubins				
S'il vous arrive quelque chose	Couverture supplémentaire en cas d'invalidité par accident ou maladie probablement nécessaire.		Si soutien financier réciproque: Vérifier le degré de couverture et les bénéficiaires.	
Afin que votre partenaire bénéficie de prestations: Assurance de toute l'épargne commune			Une assurance vie du pilier 3b permet de désigner librement le bénéficiaire.	
Solutions possibles: Prévoyance des concubins				
Assurance risque	Prestations supplémentaires sous forme de rente ou de capital		Prestations supplémentaires sous forme de capital	
Assurance vie	L'exemption des primes garantit l'objectif d'épargne		Les assurances vie avec épargne garantissent des prestations également en cas de décès.	
Bénéficiaire libre dans le cadre du 3ème pilier	Prestations supplémentaires sous forme de rente ou de capital		Faites de votre partenaire le bénéficiaire d'une assurance vie du pilier 3b – indépendamment du droit sur les successions.	